

**AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)**

- Titre du marché :** Sélection d'un cabinet d'architecte pour la construction du siège de l'ARE (études architecturales & techniques et suivi des travaux)
- Titre du projet :** Millennium Challenge Account-Benin II
- Type d'avis :** Demande de Qualification des Consultants (DQC) d'après la méthode de sélection « Sélection basée sur les Qualifications des Consultants » (SQC)

Information Générale

- Pays :** Bénin
- Ville/Localité :** Cotonou
- Avis/Numéro du marché :** PP2-COM-PRISP-08
- Date de publication :** 14 Décembre 2018
- Date limite :** **17 Janvier 2019**
- Agence de financement :** Millennium Challenge Account (MCA)
- Acheteur :** Millennium Challenge Account-Benin II
- Langue d'origine :** Français

Information de Contact

- Adresse :** Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National
Millennium Challenge Account-Bénin II
95, rue 5 073 Zongo Nima
Immeuble Kouglblénou, 3ème étage
Domaine de l'OCBN derrière l'ex-Compagnie
Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou,
République du Bénin
- Email :** info@mcabenin2.bj
- Site Web:** <http://www.mcabenin2.bj>

- Type de marchés :** Services de Consultant (firmes)

Texte original :

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du Bénin (« Gouvernement » ou « [GdB] ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000 de dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction

de la pauvreté par la croissance économique au Bénin. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II) (« Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Qualifications. Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.

2. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet de Réformes Politiques et de Renforcement Institutionnel ; (ii) Projet de Production d'Electricité ; (iii) Projet de Distribution d'Electricité ; et (iv) Projet d'Accès à l'Electricité Hors Réseau. L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production de l'entreprise, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté pour une période de cinq années après l'entrée en vigueur intervenue le 22 Juin 2017.

3. MCA-Bénin II invite, dès à présent, les Consultants éligibles à déposer leurs dossiers d'expression d'intérêt pour l'accomplissement des services tels que décrits ci-après :

Le consultant sera amené dans sa mission à assister MCA-Bénin II dans la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du siège de l'ARE. Cette assistance en maîtrise d'œuvre comprendra deux volets essentiels : (i) la conception architecturale et technique du siège de l'ARE, **et en option**, (ii) la supervision des travaux de construction des bâtiments qui vont abriter le siège de l'ARE.

Les bâtiments seront érigés sur un domaine de 1000 m² situé à l'ex-champ de tir à Akapka de Cotonou.

La durée de la mission est estimée à quatre (4) mois calendaires à partir de la date de signature du contrat.

De plus amples informations sur les services à fournir figurent dans les Termes de référence joints à la Demande de Qualification des Consultants.

4. Cette Demande de Qualification est conforme et fait suite à l'Amendement N°2 de l'Avis Général de Passation des Marchés N°2 qui a été publié sur dgMarket **le 15 octobre 2018**, dans la base de données en ligne UN Development Business (« UNDB ») du **18 octobre 2018**, sur le site Internet de l'Entité MCA www.mcabenin2.bj le **16 octobre 2018** et dans la presse locale « La Nation » et « Le Matinal » des **18 et 22 octobre 2018**.

5. La Demande de Qualification est ouverte à toutes entités éligibles (expériences avérées dans le domaine de la conception d'ouvrages à usage de bureaux, l'élaboration de spécifications techniques, des dossiers d'appel d'offres, les procédures de passation des marchés ainsi que le contrôle et la supervision de travaux dans le domaine du bâtiment) qui souhaitent y participer. Les consultants peuvent s'associer sous la forme d'une coentreprise ou d'un accord de sous-consultant en vue de compléter leurs domaines d'expertise respectifs aux fins d'augmenter leurs chances de qualification et d'améliorer leur capacité à mener à bien la mission.

6. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et

expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

7. Le Consultant sera sélectionné par la méthode de sélection basée sur les Qualifications des Consultants (SQC) telle que décrite par les directives de la passation des marchés de MCC (disponibles sur le site web www.mcc.gov).
8. La Demande de qualification, les Termes de Référence, ainsi que l'ensemble des documents à remplir et à soumettre par les postulants, sont disponibles auprès de l'Agence de Passation des Marchés du MCA-Bénin II à partir du **14 décembre 2018**.
9. Les Consultants intéressés doivent manifester leur intérêt en envoyant un courrier électronique (avec l'objet de la candidature : *Sélection d'un cabinet d'architecte pour la construction du siège de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (études architecturales & techniques et suivi des travaux)*) à l'Agent de Passation des Marchés, à l'adresse info: info-benin@charleskendall.com en précisant leurs coordonnées complètes. Le dossier leur sera communiqué par courriel.
10. Les Consultants intéressés à soumettre un Dossier de qualification doivent enregistrer leurs intérêts en envoyant un e-mail à l'adresse : info-benin@charleskendall.com et en indiquant les détails de leur entreprise. L'ensemble des documents leur sera transmis.
11. La date limite du dépôt des dossiers de qualification est fixé au **jeudi 17 Janvier 2019 à 10 h 00, heure locale de Cotonou**.

Les Dossiers de qualification reçus au-delà du délai limite ne seront pas pris en considération et seront retournés non ouverts. Les Consultants devraient être conscients du fait que la distance et les formalités d'accès au Bureau de MCA-Bénin II peuvent exiger plus de temps que prévu.



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National